

COMMEMORATION DU 8 FEVRIER A SOUK-AHRAS

L'ancienne mairie coloniale devient le "musée de la ville"

Souk-Ahras (Le Soir). - L'ancienne et célèbre mairie coloniale de la ville de Souk-Ahras a rouvert ces portes ce week-end, non pas pour des activités administratives, mais en tant que musée digne de cette ville connue pour être le berceau de Saint-Augustin. L'inauguration de l'édifice, devenu «musée de la ville» a eu lieu mercredi en présence du wali de Souk-Ahras et de son invité d'honneur, le wali d'El-Oued.

La cérémonie qui coïncidait avec la commémoration des événements de Sakiet-Sidi-Youcef (Tunisie 8 février 1958) a revêtu un caractère particulier. En effet, la portée historique et culturelle a été mise en évidence par «la résurrection» de l'importante bâtisse qui constituait l'ex-Hôtel de ville.

Pratiquement abandonnée, la vieille mairie, construite en 1887, a survécu aux convoitises de diverses associations, à l'usure du temps, à l'oubli et à l'incivisme souvent plus dévastateur encore. Après plusieurs années d'agonie, le plus célèbre bâtiment de Thagaste a fini, tel ce phénix, par renaître de ses cendres. La louable initiative de sa restaura-

tion est venue à point pour sauver un pan colossal du patrimoine de la ville. Depuis la construction du nouveau siège de l'APC sur la butte de l'Olivier Saint-Augustin, le monument emblématique semblait voué à une mort inexorable. L'imposant édifice n'était plus qu'une vague silhouette aux contours incertains. Ses murs délabrés, rongés par le temps montraient à qui voulait bien les voir de multiples crevasses et cassures que les fenêtres éventrées et les graffitis rendaient encore plus laid et plus triste. A l'intérieur, les anciens bureaux ne ressemblaient plus à rien : juste des passages au parterre abîmé, des vieilles portes craquelées et gémissantes, des plafonds pendants à quelques lattes. Du sous-sol humide et puant on pouvait — encore — se hasarder, par un escalier chancelant, à atteindre le grenier au toit d'ardoise.

Un espace pour la culture et le savoir

C'est vous dire l'ampleur de l'œuvre de restauration qui a duré de nombreux mois et nécessité des efforts immenses et des trésors d'ingéniosité pour rendre leur

lustre aux énormes colonnes, escaliers, boisées, nettoyer et traiter aux produits «bio» les murs extérieurs, rafistoler, remodeler gorges, balustrades et mosaïques, refaire les plafonds, les parterres, les vitraux, repeindre enfin l'ensemble dans des tons appropriés et harmonieux.

L'espace ainsi récupéré est immense : du grenier totalement rénové et offrant les bonnes conditions d'une bibliothèque, salles de lecture et autre cyber, au sous-sol restauré en l'état, même ses géolés de triste mémoire, en passant par les vastes salles du rez-de-chaussée et du premier étage. L'éclairage naturel, intense, inonde les moindres recoins et se voit dès la tombée du jour renforcé par un ingénieux dispositif de spots dissimulés partout. Des réverbères majestueux éclairent l'entrée du bâtiment ainsi que la placette y attenante.

Il convient de noter qu'au lendemain de son inauguration, le musée a fait l'objet de la visite d'une délégation de haut rang composée notamment du ministre délégué aux Collectivités locales

et du secrétaire général de l'Organisation nationale des moudjahidines. Pour rappel, ladite délégation a eu également à participer aux festivités commémoratives des événements de Sakiet-Sidi-Youcef.

Prémices des activités futures attendues de ce musée, une manifestation culturelle et artistique a été organisée. Ainsi, des documents historiques liés à la lutte de Libération nationale, des œuvres d'art (tableaux et sculptures) réalisées par les célèbres artistes de la ville ont été exposées. Thagaste peut être fière de cette belle réalisation. Les Souk-Ahrassiens sont satisfaits et heureux de récupérer un bien qui faisait l'orgueil de leur cité.

Il s'agit maintenant d'en prendre soin et d'en faire un pôle de rayonnement pour les générations montantes. Un grand bravo donc à tous ces hommes d'esprit, de cœur et de volonté, hauts responsables, techniciens, artistes et simples manoeuvres qui ont su relever le défi et, après deux années de labeur et d'abnégation, redonner âme à l'ouvrage-symbole de Souk-Ahras.

T.M.H.

BILAN DU MOIS DE JANVIER DE LA POLICE A SKIKDA

226 affaires traitées dont 137 dénouées

Le bilan mensuel de la police fait ressortir 226 affaires traitées dont 137 dénouées, qui ont vu l'implication de 180 personnes. Ces statistiques, concernant les activités de la PJ et les structures de police des différentes daïras, sont relatives à des vols qualifiés, 93 affaires dont 27 résolues ; à des CBV, 80 dont 31 dénouées ; au port d'arme prohibée, 6 affaires toutes résolues ; à des crimes sexuels, 4 dont 1 en cours d'enquête ; à des dégradations de biens d'autrui ; de trafic de stupéfiants ; de création de lieux de débauche ainsi qu'à des affaires de faux et usage de faux.

Les crimes et délits ont vu, comme déjà rapporté, l'implication de 180 personnes, 96 ont été placées sous mandat de dépôt, 79 en citation directe et 5 ont bénéficié de la liberté provisoire.

Dans le domaine de la sécurité publique, on a enregistré 19 accidents corporels qui ont provoqué la mort d'une personne et des blessures à 11 autres. Les amendes forfaitaires sont au nombre de 3 248 dont 2 992 payées, soit 82,88% du taux global.

373 retraits des permis de conduire, 103 délits routiers, 47 mises en fourrière et 35 cas de

non-possession de P-V de contrôle technique ont été aussi enregistrés au cours de cette même période.

La police d'urbanisme et de protection de l'environnement a à son actif 9 démolitions de gorbis et 126 verbalisations pour diverses contraventions.

Dans le volet commercial, les services compétents ont à leur actif 106 affaires de saisie de produits de consommation et 43 verbalisations introduites au niveau des juridictions compétentes pour diverses contraventions, notamment occupation de trottoirs et non-affichage de la raison sociale par quelques com-

merces. A signaler aussi que des 226 affaires énumérées, 28, dont 18 au niveau du chef-lieu de daïra, ont été traitées du 27 au 31 janvier et sont liées à des CBV, vols divers, trafic de drogue, port d'arme prohibée, faux et usage de faux, création de lieu de débauche, viol à l'encontre d'une mineur de moins de 16 ans et de conduite en état d'ivresse.

Le nombre de personnes impliquées est de 38. 35 placées sous mandat de dépôt, 2 ont bénéficié de liberté provisoire et 1 sous contrôle judiciaire.

Zaid Zoheir

GUELMA

Une session APW inédite

L'imminence des échéances électorales a indéniablement influé sur le déroulement de la 4^e session 2006 de l'APW qui s'est ouverte mardi matin et clôturée quelques heures plus tard. Comportant un seul point, à savoir le dossier de la formation profes-

sionnelle, l'ordre du jour suscite à juste titre des questionnements pertinents. Cet organe, élu par la population de toute la wilaya, est investi de larges prérogatives à même d'insuffler une dynamique nouvelle sachant que le développement local d'amélioration

du cadre de vie et la prise en charge des problèmes des citoyens demeurent les priorités. De nombreux élus ont renié leurs promesses électorales et leurs engagements puisque les débats sont désormais superficiels, voire stériles. Les locataires de l'APW, censés être les porte-parole du peuple auprès de l'exécutif, votent par une attitude mesquine et contestable car les sujets-clés, en l'occurrence la relance des investissements par la tenue d'un forum, du tourisme qui recèle d'innombrables potentialités, de l'agriculture, principale vocation de la wilaya, la prise en charge effective des demandes de logements sociaux et autres, la réhabilitation des tronçons ferroviaires Guelma-Constantine et Guelma-Bouchegouf et la prise en charge des milliers d'universitaires chômeurs. En revanche, le wali a saisi cette opportunité pour fustiger et jeter l'anathème sur quelques correspondants de presse qui avaient osé relever certaines insuffisances et anomalies. Le droit d'informer objectivement devrait inciter les responsables à faire leur mea-culpa et à répondre aux doléances citoyennes.

Saâdalhal Djamel

Lina Razan

EDUCATION

Ecoles privées à Annaba : villas ou écoles ?

Avec seulement 600 élèves inscrits dans les 6 écoles privées ouvertes à Annaba, on ne peut pas dire que celles-ci peuvent avoir un impact réel sur les résultats aux différents examens au vu du nombre d'élèves scolarisés dans les établissements de l'école publique (132 000).

Il faut, cependant, reconnaître que les écoles privées sont mieux dotées en outils pédagogiques et en encadrement qui, la plupart du temps, est composé de retraités de l'éducation nationale qui font profiter de leur expérience les nouveaux jeunes universitaires qui s'essayent à l'enseignement.

Des classes de 12 à 18 élèves maximum, un mobilier scolaire de qualité et adapté, une documentation pédagogique inspirée des méthodes modernes d'enseignement et l'outil informatique omniprésent.

Les programmes officiels sont scrupuleusement respectés et suivis par des inspecteurs dépêchés par la direction de l'éducation de la wilaya avec en plus des activités récréatives et des sorties sur le terrain à la découverte de la société et de l'environnement. Ces écoles ne sont pas ouvertes à toutes les bourses mais concernent une certaine catégorie de la population en mesure de payer entre 7 000 et 12 000 DA par mois et par enfant inscrit.

Ce qui est à déplorer, par contre, dans ces établissements, c'est le fait qu'ils soient inadaptés à l'activité de l'enseignement ; les locaux sont exigus et ne répondent pas aux normes pour abriter une école, il n'y a pas de cour de récréation, les commodités installées ne sont pas suffisantes et aucune issue de secours n'est prévue pour évacuer les enfants en cas de danger. Ces établissements sont en fait des villas louées à l'année et auxquelles aucun aménagement n'a été apporté. Du jour au lendemain ces dernières se sont transformées en école. Lors de notre visite dans l'une de ces écoles, nous avons remarqué l'absence d'une cour de récréation. Interpellé, un responsable nous apprend que celle-ci se trouve sur la... terrasse, à une vingtaine de mètres du sol !

M. Rahmani

AIN-BEIDA

Affichage de la liste des logements sociaux

Après une longue attente, la daïra d'Ain Beida vient de procéder à l'affichage des listes des bénéficiaires de logements sociaux.

Quelque 10 000 dossiers ont fait l'objet d'étude, de complément de documents et autres tracasseries, pour enfin arrêter une liste de 412 bénéficiaires. Par précaution et en prévision d'éventuels dépassements, l'affichage des listes à travers les principales artères de la ville, a eu lieu vers 4h.

Comme une traînée de poudre, la nouvelle a fait le tour de la ville, des groupes de citoyens ont accourus vers les endroits d'affichage. De très forts moyens de sécurité sont déployés, ce qui n'a empêché les mécontents de se rassembler devant la daïra, pour se diriger par la suite vers les principales sorties de la ville pour exprimer leur colère en barricadant les routes avec des pierres, pneus brûlés et autres objets.

Les usagers ont dû faire des détours pour rentrer chez eux.

Les forces de l'ordre ont su maîtriser la situation et la circulation a repris son cours normal en fin de journée. On apprend de sources concordantes qu'un autre programme de logements sociaux est en cours de réalisation et sera attribué prochainement.

Moussa Chtatha

TEBESSA

Un septuagénaire tue son fils à coups de couteau

S'agit-il d'un acte dument prémédité et ayant une quelque relation avec un problème d'ordre familial ou s'agit-il d'un acte démentiel qui a soudain pris un septuagénaire pour avoir assassiné avec une sauvagerie abominable son propre enfant, nul ne le sait !

Les habitants de la cité El Djenane n'en revenaient pas, ce dimanche. L'enquête en cours pourra déterminer les causes et les circonstances de ce tragique et énigmatique drame où un septuagénaire a tué son propre fils en lui assenant pas moins d'une trentaine de coups de couteau. Selon les voisins, le père et le fils, très estimés, sont des gens normaux d'une infinie sagesse et très pieux. On les voyait souvent ensemble faire la prière dans la mosquée du coin. Ce qui a d'ailleurs semé le trouble dans les esprits des citoyens, outre le lien qui les unissait, ces deux personnes se respectaient mutuellement et aucun signe précurseur ne laissait prédir un pareil événement. Une fois son forfait accompli le père alerta les services de sécurité et se constitua prisonnier.